

Secrétariat de la CSS du Havre
Xavier BAUDE
pref-sp-havre-cabinet@seine-maritime.gouv.fr

Le Havre, le 8 novembre 2021.

**COMMISSION DE SUIVI DE SITE
ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE DU HAVRE ET DU HAVRE-ANTIFER
Compte rendu de la réunion du 27 août 2021**

La séance de la commission de suivi de site (CSS) de la zone industrialo-portuaire du Havre et du Havre-Antifer s'est tenue par visioconférence, sous la présidence de Mme Vanina NICOLI, sous-préfète du Havre.

♦ membres présents :

collège	membres	titre / structure	Présence
Administration	Mme Vanina NICOLI	Sous-préfète du Havre	Présente
Administration	M. Xavier BAUDE	Adjoint au chef de cabinet, sous-préfecture du Havre	Présent
Administration	Mme Ludivine BLOQUEL	SIRACEDPC 76 / Cheffe du bureau de la gestion de crise et de la planification	Présente
Administration	M. Stéphane MICHEL	DREAL Normandie / chef de l'UD Le Havre	Présent
Administration	Mme Nathalie VISTE	DREAL Normandie / adjointe au chef de l'UD Le Havre	Présente
Administration	M. Guillaume CHRETIEN	DDTM 76 / chargé de mission PPRT	Présent
Administration	Capitaine LAMBERT	SDIS 76	
Administration	M. Jérôme LE BOUARD	ARS	
Administration	Mme Emmanuelle MARTIN	ARS	
Elus	Mme Marie-Laure DRONE	Adjointe au maire du Havre chargée de la sécurité	Excusée
Elus	M. Alban BRUNEAU	Maire de Gonfreville-l'Orcher	Présent
Elus	M. Nicolas PUBREUIL	CC du Pays d'Honfleur-Beuzeville	
Elus	M. François CHANTELOUP	CC du Pays d'Honfleur-Beuzeville	Présent
Riverains	Mme Annie LEROY	Ecologie pour Le Havre	Présente
Riverains	M. Xavier LEMARCIS	Ecologie pour Le Havre	Présent
Riverains	M. Michel AUVRAY	Vice-président d'Estuaire Sud	
Riverains	M. Mickaël BARON	Oxygène Estuaire	
Riverains	M. Jean-Pierre THOURET	Comité du quartier des neiges de défense et de protection de l'environnement	
Riverains	M. André VALIN	Association des côtes blanches	

Riverains	M. François HAAS	CCI Seine-Estuaire	
Riverains	M. Sébastien MORO	Domaine / GPMH	
Exploitants	Mme Véronique DEFERT	Responsable QHSE d'ALKION terminal Le Havre	Présente
Exploitants	Mme Lucie GUITON	Responsable QHSE de CARE	
Exploitants	M. Philippe LESAGE	directeur QHSE de CHEVRON ORONAITE SA	
Exploitants	M. Olivier CLAVAUD	Directeur industriel et logistique CHEVRON	Présent
Exploitants	Mme Adeline FELDMAN	Responsable du département HSE et ASIP CIM du Havre et d'Antifer	Excusée
Exploitants	M. Nicolas WOLTER	Chef du département QHSE d'ERAMET	
Exploitants	M. Nicolas ADAM	Directeur de LUBRIZOL Oudalle	
Exploitants	M. Jean-Léon ETCHEBES	Directeur de NORGAL	
Exploitants	M. Patrick FAGEOL	Responsable développement et optimisation d'OMNOVA Solutions	
Exploitants	M. Philippe DURAND	Directeur de SHMPP	
Exploitants	M. Damien LEBAIR	Chef de centre SIGALNOR	
Exploitants	M. Karim BENAOUA	Directeur général de TOTAL fluides	Présent
Exploitants	M. SCHOCKAERT	Directeur Total plateforme de Normandie	Présent
Exploitants	M. Vincent DEMARGNE	Directeur adjoint, direction des opérations de raffinage, TOTAL plateforme de Normandie	Présent
Exploitants	M. Johan LABBY	Directeur de YARA	
Exploitants	Mme Marie VEREECKE	Directrice générale d'OSILUB	
Exploitants	M. François THUILLIER	Directeur général de SEDIBEX	
Exploitants	M. Franck VEILLON	SEDIBEX	Excusé
Exploitants	M. Laurent GALLIEN	Directeur général de SEREP	
Salariés	M. Eric LE TOUZÉ	Membre élu du CSSCT de CHEVRON-ORONITE	Présent
Salariés	M. Thierry ROLLAND	Secrétaire du CSE LUBRIZOL Le Havre	
Salariés	M. Julien L'HERMITTE	Délégué du personnel de SHMPP	
Salariés	M. Olivier VAN RUYMBEKE	Membre élu du CHSCT de TOTAL Fluides	
Salariés	M. Franck VEILLON	Secrétaire du CHSCT de SEDIBEX	
Salariés	M. Stéphane LAINÉ	Membre du conseil d'administration de l'UL CFTC du Havre	
Salariés	M. Thierry DELPECHES	Représentant de l'UL FO du Havre (TOTAL PN)	Présent
Salariés	M. Jean-Marc COLLANGE	Représentant de l'UL CGT-FO Le Havre	
Pers. qualifiées	M. Jean-Paul LECOQ	Député de la Seine-Maritime	Excusé
Pers. qualifiées	M. Jérôme CORTINOVIS	ATMO NORMANDIE	
Pers. qualifiées	M. Michel REVEILLERE	AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE	

Pers. qualifiées	M. Jean-Michel VILLEVAL	SYNERZIP-LH - Délégué général	Présent
Riverains	Mme Sandrine CAPO	CCIH	Présente
Personnalités associées	M. Jérôme CORTINOVIS	ATMO Normandie	Présent

Préambule

Mme NICOLI introduit la séance et présente l'ordre du jour.

1. Approbation du compte rendu de la séance du 19 avril 2021

Mme NICOLI demande si le compte rendu peut être approuvé.

M. DELPECHES indique ne pas avoir retrouvé certaines de ses interventions dans le compte rendu. Il avait demandé un point sur les suites pénales dans le cadre d'une inspection de la DREAL. Sur le point post lubrizol, il souhaitait également savoir s'il y avait si une périodicité de contrôle sur les prélèvements et si une mutualisation des moyens existait par rapport au moyen des laboratoires de contrôle.

Mme NICOLI demande à M. DELPECHES de transmettre ses observations par écrit.

2. Présentation par la DREAL des nouveautés réglementaires, faits marquants, et retour sur les incidents par les exploitants

2.1. Actualité réglementaire

Mme VISTE présente une synthèse des textes réglementaires parus depuis la dernière réunion de la CSS et des guides de lecture de la DGPR relatifs à la publication d'arrêtés ministériels suite aux retours d'expériences de l'incendie Normandie logistique LUBRIZOL de 2019, notamment les textes modifiés au niveau des guides inflammables.

Mme VISTE mentionne les mises à jour du guide de lecture sur les liquides inflammables (partie A – version validée au 15 juillet 2021) qui concerne les stockages en réservoir et les récipients mobiles. La présentation se poursuit sur le guide de lecture sur les liquides inflammables (partie C – version validée au 15 juillet 2021) relatifs aux stockages de liquides inflammables en récipients mobiles (en intérieur ou extérieur), ainsi que le stockage de liquides combustibles et de solides liquéfiables combustibles. Le guide contient plusieurs exemples d'application pour illustrer comment s'applique cette réglementation.

Mme VISTE présente un décret n° 2021-837 du 29 juin 2021 qui porte sur différentes réformes en matière environnementale. Ce décret modifie l'article R.122-2 qui définit la liste des projets soumis à l'évaluation environnementale ou devant faire objet d'examen au cas par cas. Dans ce décret, les décisions prises dans le cadre d'examen au cas par cas doivent être à présent motivées.

Mme VISTE présente également le décret n° 2021-461 du 16 avril 2021 relatif à la prévention des pertes de granulés et de plastiques industriels dans l'environnement (texte en lien avec la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire). Ce décret entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2022 et s'appliquera en 2 temps :

- avec la mise en place de procédures et de contrôles internes semestriels par les exploitants ;
- ainsi que des dispositifs techniques à mettre en place en janvier 2023 pour éviter la dispersion de ces granulés vers le milieu naturel.

Mme LEROY se réjouit de la parution de ce décret. Mme LEROY tient à préciser qu'à la lecture de ce décret, on peut lire que les contrôles doivent être réguliers et semestriels. Elle souhaite que ces contrôles soient mis en place pour tout le monde et le plus tôt possible. Mme LEROY souligne que France nature environnement Normandie avait œuvré pour ce décret même si certaines des améliorations restent à envisager.

M. LE TOUZÉ souhaite savoir si ce décret concerne tous les plastiques et toutes formes de polymères. Mme LEROY lui précise que le décret contient une définition très précise des polymères concernés.

M. DELPECHES revient sur le texte relatif aux projets soumis à l'évaluation environnementale. Il souhaite savoir si la CSS met à la disposition du public toute information impactant l'environnement.

Mme VISTE précise que la CSS est informée des projets des installations entrant dans le champ de la CSS. Les membres de la CSS comme le public auront la possibilité de consulter les dossiers des projets.

M. DELPECHES revient également sur le décret n° 2021-461. Il souhaite avoir un état des lieux du nombre de sites concernés dans le bassin industriel ? S'il existe déjà des plans d'actions pour prévenir la perte de granulés au moment de leur chargement ou sur la route ? Il souhaite également savoir si le décret prévoit une exigence dans le taux plastique recyclé ?

Mme VISTE précise que les sites concernés directement par l'application de ces textes, ne peuvent pas à ce jour être trouvés par l'intermédiaire de la nomenclature des installations classées. Il faudra un autre moyen de recensement. Certains sites sont connus, mais le recensement n'est pas exhaustif. Bien que le décret soit sorti seulement en 2021, les inspections de la DREAL avaient déjà abordé la problématique de la perte de granulés plastiques depuis deux ou trois ans. Aussi, certains sites ont déjà mis en place des actions pour éviter la perte de granulés.

M. BRUNEAU indique que la parution de ce décret sur la perte de plastiques constitue une bonne nouvelle. Tout comme M. DELPECHES, il souhaite avoir une meilleure connaissance des entreprises et des sites qui sont concernés par ces évolutions réglementaires.

Mme NICOLI indique que la DREAL peut commencer par recenser les sites connus puis compléter au fur et à mesure la liste des sites concernés.

2.2. Retour d'information sur les incidents par les exploitants

M. DEMARGNE, Directeur adjoint de la plateforme TOTAL de Normandie, présente l'évènement relatif à une fuite d'éthylène survenue sur le site de la pétrochimie le 3 août 2021 et qui a fait le l'objet d'un déclenchement du POI. M. DEMARGNE présente les éléments de contexte et la chronologie de l'évènement qui sont détaillés dans sa présentation power point.

M. LE TOUZÉ demande s'il existe un système de double vannage sur ce type de ligne et des EPI spécifiques sur ce genre d'intervention ? M. DEMARGNE indique que les doubles isolements ne sont pas la règle générale sur les conceptions de lignes les plus anciennes et qu'un mode opératoire spécifique est donc établi pour ce type d'intervention. Il n'y a pas d'EPI spécifique dans ce cas de figure, le port de l'ARI est systématique.

M. DELPECHES indique avoir travaillé sept ans sur cette zone de stockage (opérateur au stockage). Il précise que le matériel n'a pas beaucoup évolué, et qu'il s'agit de lignes et d'équipements en inox. La question du double vannage est un problème récurrent sur certaines installations dans le site de TOTAL. M. DELPECHES indique que les personnels ont souvent leurs manches retroussées ou des gants pas assez hauts pour recouvrir les poignets. Il demande donc si dans le cas de fuites d'éthylène sur ce réseau, si un rappel de consignes a été fait aux agents ? Par ailleurs, il s'étonne de ne pas avoir reçu de Allo industrie pour signaler cet incident. Il souhaite également savoir s'il existe un plan d'actions sur les brides du même type.

M. DEMARGNE confirme qu'il y a eu un rappel de consignes et que l'agent était équipé de l'ensemble des EPI pour cette intervention. La personne portait bien des gants et son bleu de travail. Comme il s'agissait d'une intervention de desserrage, cela génère des petits plis au niveau du coude. Lorsque l'éthylène s'est détendu, cela a givré le bleu de travail provoquant des striures. Les brûlures se sont faites au niveau de ces striures. S'agissant de la communication sur cet incident, M. DEMARGNE indique qu'il y a un nouveau formulaire transmis au SIRACEDPC (nouvelle procédure). Par ailleurs, il vérifiera si un Allo industrie a bien été effectué, ainsi que la liste de diffusion. Mme CAPO précise qu'un Allo industrie a bien été réalisé. Elle vérifiera la liste de diffusion. M. BRUNEAU confirme avoir reçu de son côté le Allo industrie. Mme NICOLI souhaite une vérification des listes de diffusion.

Sur la problématique de la communication, M. VILLEVAL indique que Synerzip développe un outil nommé zypalerte pour que les industriels puissent communiquer le plus tôt possible avec les riverains

proches de la zone. Synerzip travaille avec la CCI du Havre pour faciliter les procédures d'alerte des industriels à partir d'une plateforme unique.

M. DELPECHES prend note de ces travaux en cours. Toutefois, il s'interroge sur le fonctionnement de la liste de diffusion de Allo industrie, car il n'est pas informé de certains incidents.

Mme NICOLI revient sur l'incident survenu au mois de mars chez Total qui devait procéder au remplacement d'une ligne suite à un bouchage à l'origine d'un dépassement au dioxyde de soufre. M. SCHOCKAERT précise que une des unités est en travaux. Les 3 autres unités sont fonctionnelles et suffisent pour avoir un fonctionnement normal pour reprendre la production actuelle de la raffinerie.

M. DELPECHES souhaite savoir si les départs de feux, survenus chez Total en juillet 2021, sont suffisamment importants pour faire l'objet d'un Allo industrie des membres de la CSS ? Plus largement, il s'interroge sur le type d'incidents qui devraient faire l'objet d'une communication ou d'une information en CSS. M. SCHOCKAERT précise que les derniers incidents ont été discutés en CSE extraordinaires et que la DREAL a été informée également. Il précise qu'il faudrait clarifier le type d'évènements qui méritent un passage en commission plénière.

M. VILLEVAL entend le souhait de certains membres de la CSS d'avoir plus d'informations. Il rappelle que Allo industrie a vocation à communiquer de l'information grand public. Il faut engager une réflexion sur les informations déposées par les industriels, au-delà de leurs obligations, et qu'il faut travailler autour d'une information spécifique par type de profils (en fonction du besoin à en connaître).

M. DEMARGNE précise qu'il faut avoir réflexion sur le type d'évènement qu'on partage auprès du grand public. Il faut distinguer les incidents ayant ou n'ayant pas d'impact sur la population ou l'environnement.

Mme NICOLI indique qu'il faut bien utiliser les différentes instances ou outils pour échanger sur les incidents. Néanmoins, c'est également le rôle du bureau d'échanger sur ces questions.

M. MERVILLE rejoint les différents intervenants. Il faut travailler en bureau sur la distinction des évènements en entreprise et en grand public. Il ne faut pas être inondé d'informations et ne pas générer de craintes pour le grand public pour des évènements limités à l'entreprise.

M. DELPECHES insiste sur le fait de ne pas négliger les évènements potentiellement graves qui peuvent sortir de la limite des entreprises, comme le risque de fuite d'éthylène qui peut polluer des nappes phréatiques.

3. Point d'avancement sur la révision du PPI du Havre

Mme BLOQUEL présente le nouveau calendrier de révision du PPI de la ZIP du Havre, lequel calendrier a été adapté en raison de la gestion de la crise liée au COVID.

M. LE TOUZÉ demande si les membres du collège salariés peuvent participer aux groupes de travail sur la révision du PPI. M. LEMARCIS considère également que les associations ne sont pas suffisamment associées à la révision du PPI.

M. BRUNEAU indique qu'il est nécessaire d'inviter les Maires concernés par le périmètre du PPI. Il estime également que les représentants des salariés puissent intégrer les groupes de travail. En outre, il précise que la ZIP du Havre serait un terrain intéressant pour tester le dispositif d'alerte cellbroadcast.

Mme BLOQUEL indique que les 54 communes de la communauté urbaine du Havre Seine Métropole ne peuvent pas toutes participer aux groupes de travail sur la révision du PPI. Elles doivent se faire représenter par l'intermédiaire de l'intercommunalité. Mme BLOQUEL précise également que le PPI permettra de tester le cellbroadcast. Mme BLOQUEL demande aux associations de faire remonter leurs besoins pour intégrer les groupes de travail sur la révision du PPI.

M. VILLEVAL précise que dans le cadre de la préparation des Jeux Olympiques de Paris en 2024, l'université d'Avignon a été missionnée sur l'usage des outils d'alerte, notamment sur la perception des messages reçus. L'université d'Avignon souhaite savoir si le territoire du Havre peut-être un territoire d'expérimentation pour tester ces outils d'alerte.

4. Point d'avancement du PPRT du Havre

4. 1. COTECH habitat

M. CHRETIEN présente une action en cours de la Mairie de Gonfreville-l'Orcher qui effectue du porte à porte auprès de 35 logements. Cette action a pour but de relancer les dossiers de financement qui sont moins nombreux actuellement. Il indique également que les prix ont augmenté et les délais se sont allongés dans le BTP. Aussi, il faut pouvoir accélérer le traitement des dossiers.

M. DELPECHES remercie la DDTM76 pour la qualité de sa présentation. Il souhaite connaître le niveau de formation des personnels d'entreprises du bâtiment. M. CHRETIEN indique que INHARI-habitat a entrepris un gros travail d'accompagnement des artisans et de la formation des personnels. En effet, il faut pouvoir accompagner les artisans sur deux à trois chantiers pour qu'ils comprennent la mécanique d'un PPRT.

4. 2. COTECH activités économiques

Mme VISTE présente l'avancement des mesures foncières, de la mise en œuvre de l'accord local et du plan d'actions 2021 sur les zones bleues. S'agissant des entreprises en zones bleues, Mme VISTE précise qu'une relance a été faite auprès des entreprises courant juin 2021 pour qu'elles accélèrent l'élaboration de leur plan de mise à l'abri avant l'échéance du 17 octobre 2021.

M. DELPECHES souhaite savoir si l'obligation d'élaborer un PMA-AE porte également sur les transporteurs ? M. VILLEVAL lui répond que seules les entreprises en zones bleues sont tenues de rédiger un PMA-AE pour protéger leurs salariés et leurs visiteurs présents sur site.

5. Bilan déchets

Mme NICOLI s'excuse pour les deux bilans déchets qui n'ont pas pu être présentés lors de la présente CSS. Les bilans déchets seront reprogrammés lors de la prochaine CSS qui aura lieu le 17 novembre 2021.

6. Compléments d'informations

En réponse au courriel du 26 août 2021 de M. Arnaud LABAT, pour SOS Estuaire, Mme VISTE apporte les éléments suivants :

- Suite à la démolition de bâtiments, les propriétaires des biens ont la charge de dépolluer les terrains ;
- Lorsque le terrain appartenait à l'entreprise qui a bénéficié de la mesure foncière, le terrain revient à la collectivité acquéreuse, en l'occurrence, pour les cas rencontrés dans le PPRT du Havre, la ville du Havre. Lorsque les terrains appartenaient au domaine portuaire, il n'y a pas de changement, le terrain reste sur le domaine portuaire.
- Dans un premier temps, les terrains sont en quelque sorte rendus à la nature, puisque les bâtiments/dalles et parfois les enrobés sont démolis. Cependant il n'est pas interdit de reconstruire ou d'aménager le terrain si cela respecte les conditions du règlement du PPRT.
- Ensuite la gestion et le suivi de ses sites sont assurés par le propriétaire du terrain qui est selon le cas de figure rencontré la ville du Havre ou HAROPA PORT.

7. Conclusion

Mme NICOLI précise que l'année 2022 sera une année dense sur le plan électoral. Néanmoins, les CSS sont des réunions techniques et elles pourront continuer de se réunir. Les CSS pourront se jalonner au rythme d'une réunion par trimestre, car les sujets sont denses. En réponse à la question de M. LE TOUZÉ, Mme NICOLI confirme que la prochaine CSS se tiendra en présentiel.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme NICOLI clôt la séance à 12 h. La prochaine réunion plénière aura lieu le 17 novembre 2021.

La sous-préfète du Havre,



Vanina NICOLI